



## Énoncé de politique : Éducation et formation des fournisseurs de soins de santé

18 juillet 2022

### 1. INTRODUCTION

L'Association internationale pour la santé des adolescents (AISA) est une organisation non gouvernementale multidisciplinaire qui vise à améliorer la santé, le développement et le bien-être des adolescents et des jeunes adultes âgés de 10 à 24 ans (ci-après dénommés indifféremment « adolescents » et « jeunes »). L'IAAH soutient la prestation d'une éducation de haute qualité, durable et basée sur les compétences des prestataires de soins de santé en matière de santé des adolescents afin d'améliorer les résultats pour les jeunes du monde entier.

Cet énoncé de politique définit les rôles de multiples parties prenantes dans l'amélioration de l'éducation axée sur les adolescents des prestataires de soins de santé, y compris les différents niveaux de gouvernement (national, infranational et régional), les groupes professionnels et non professionnels, les universités et les établissements de formation, et les fournisseurs de soins de santé individuels. L'AICF reconnaît que les pays diffèrent dans leur organisation des soins de santé, leurs parcours éducatifs, leurs politiques et leur gouvernance qui facilitent ou entravent l'élaboration de programmes et de normes de formation. La collaboration entre les parties prenantes est nécessaire pour mettre en place des politiques éducatives spécifiques à chaque pays sur la base de ces recommandations mondiales.

### 2. ASPIRATION

L'AICF soutient un avenir dans lequel tous les adultes qui s'engagent auprès des jeunes ont une compréhension de leurs besoins uniques en matière de développement et de santé, ainsi que les compétences nécessaires et appropriées à leur rôle pour mieux servir les jeunes. L'AICFA reconnaît que *tous les* adultes qui s'engagent auprès des jeunes, que ce soit à titre professionnel ou informel, peuvent avoir un impact significatif sur leur santé et leur développement.

À cette fin, l'AICF aspire à faire en sorte que toute personne dont le travail ou le rôle sociétal a un impact direct ou indirect sur la santé des adolescents ait une compréhension de la santé et du développement des adolescents et les compétences appropriées à son rôle. Ceux-ci inclus sont (liste non exhaustive):

- Décideurs et conseillers aux niveaux local, régional, national et international

- Gestionnaires des services de santé et directeurs responsables de la prestation des services
- Les prestataires de soins de santé et les professionnels en contact direct avec les jeunes, y compris les prestataires de soins de santé primaires et les prestataires de soins de santé spécialisés.
- Agents de santé communautaires
- Pairs éducateurs
- Enseignants et autres prestataires de services éducatifs
- Policiers, avocats et autres personnes qui assurent la sécurité des jeunes
- Travailleurs du secteur bénévole qui entrent en contact avec les jeunes
- Parents et familles

Alors que la politique actuelle se concentre sur l'éducation des prestataires de soins de santé , l'AICF accueille favorablement les collaborations avec d'autres groupes professionnels et communautaires afin de réaliser nos aspirations.

### 3. CHAMP D'APPLICATION

L'AICF est une association de professionnels de la santé et d'organisations qui les représentent aux niveaux national, régional et mondial. Cette déclaration reconnaît la principale sphère d'influence de l'IAAH, de ses affiliés et de ses membres individuels et concentre donc nos recommandations sur la formation du fournisseur de soins de santé. Pour atteindre cet objectif, les rôles des organismes gouvernementaux, des organismes professionnels et des établissements de formation sont suggérés.

L'AICF reconnaît également que les régions/nations définissent plus ou moins largement les prestataires de soins de première ligne et autres. Aux fins de la présente déclaration de politique, l'IAAH définit le *fournisseur de soins* de santé comme toute personne officiellement formée pour fournir des services de santé dans le cadre de sa profession. Cela comprend les professionnels de la médecine, des soins infirmiers et des soins paramédicaux.

L'AICF adopte la définition de la santé comme étant un état de bien-être physique, mental, spirituel et social. La formation et l'éducation des fournisseurs de soins de santé dont il est question dans la présente déclaration visent donc à englober tous ces éléments.

À l'échelle mondiale, l'introduction de la fourniture de soins de santé dans le domaine de la santé des adolescents est compliquée par les différentes définitions de l'âge de l'adolescence par les organisations des Nations Unies, les organisations professionnelles et les chercheurs, ainsi que par les définitions juridiques et coutumières des pays. L'IAAH considère que la tranche d'âge de l'adolescence va de 10 à 24 ans. Bien que cela ne soit peut-être pas possible dans tous les contextes, l'analyse comparative à ce groupe d'âge reconnaît les besoins et les vulnérabilités uniques des adolescents plus jeunes et plus âgés. [1,2]

En fin de compte, l'AICF reconnaît que les nations/régions définiront de manière linéaire la portée de l'éducation (et des pratiques) en matière de santé des adolescents et qu'une approche des systèmes et des services de santé portant sur toute la durée de la vie peut entraîner la responsabilité de la prestation de soins de santé pour les adolescents. [3]

## 4. CONTEXTE

L'adolescence est une étape de la vie qui englobe la transition de l'enfance à l'âge adulte. Cette transition comporte de multiples facettes impliquant la croissance physique, le développement sexuel, la maturation cognitive et le développement social et émotionnel, qui se poursuivent tous au début de l'âge adulte. [4] Les jeunes ont des problèmes de santé et des comportements qui sont spécifiques à cette période et qui ont également une incidence sur leur santé et leur bien-être à long terme. Ils peuvent également continuer à éprouver des problèmes de santé dès leur plus jeune enfance ou commencer à développer des conditions associées à un groupe d'âge plus âgé. Ces changements et conditions peuvent avoir des répercussions sur la santé tout au long de la vie et même sur la santé intergénérationnelle. L'amélioration des résultats en matière de santé à cette étape de la vie est donc considérée comme un « triple dividende » grâce aux avantages pendant l'adolescence, à mesure que les adolescents deviennent des adultes en meilleure santé et pour leurs futurs enfants. [5]

Alors que tous les adultes, en particulier les professionnels, qui entrent en contact avec les jeunes doivent comprendre le développement normal des adolescents, il est essentiel que les prestataires de soins de santé soient compétents pour prévenir les problèmes de santé, promouvoir le bien-être et reconnaître et gérer les problèmes de santé qui surviennent à ce stade de la vie.

À l'échelle mondiale, les services de santé adaptés aux adolescents sont fragmentés et de mauvaise qualité. [6] Des recherches ont indiqué que le manque de services de santé adaptés aux adolescents est un obstacle à la recherche de soins médicaux par les adolescents et leurs parents. [2,6] Les obstacles peuvent inclure la peur du jugement et le manque de soins efficaces axés sur les besoins des jeunes, en plus des obstacles liés à l'accès qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, le manque de connaissances, le contrôle des parents et des partenaires et les coûts. Le respect, la vie privée et la confidentialité sont des éléments essentiels pour fournir des soins de santé de haute qualité et adaptés aux adolescents, réduisant ainsi ces obstacles. [7] Par conséquent, il est essentiel de former les prestataires de soins de santé à la fourniture de services de santé adaptés aux adolescents partout où les jeunes peuvent se faire soigner.

En plus de fournir des soins et des interventions directs aux jeunes, les fournisseurs de soins de santé jouent un rôle important dans le soutien aux parents et aux autres adultes qui s'occupent des jeunes. Ce soutien consiste notamment à aider les adultes à comprendre le processus de développement de l'adolescence et à leur fournir des compétences pour les aider à soutenir les jeunes dans leur vie.

### 4.1 Compétences et normes d'études

*Les compétences en santé* des adolescents représentent l'intégration des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires pour entreprendre efficacement des tâches liées aux soins de santé des adolescents. S'appuyant sur les 5 Normes mondiales OMS pour des soins de santé de qualité pour les adolescents qui ont établi que des compétences techniques et générales sont nécessaires pour les prestataires de soins de santé et le personnel de soutien des adolescents, l'OMS a défini des compétences spécifiques dans les *compétences de base en matière de santé et de développement des adolescents pour les prestataires de*

*soins primaires*. [6,8,9] Dans ce document, l'OMS réaffirme que « des programmes éducatifs fondés sur les compétences en matière de santé des adolescents sont nécessaires à la mise en œuvre des Normes mondiales pour des services de soins de santé de qualité pour les adolescents » et l'AICFA approuve ces compétences.

#### **4.2 Niveaux de formation des prestataires de soins de santé**

Les concepts et le contenu de la santé des adolescents sont généralement mal représentés dans les programmes de formation en soins de santé de premier cycle et de troisième cycle à l'échelle mondiale. Cependant, il existe également de nombreux exemples d'interventions visant à remédier à cette situation qui pourraient être partagées et mises en œuvre ailleurs.

Aux fins du présent énoncé de politique, l'AICF utilise les définitions suivantes :

- **Éducation** - transmission et acquisition de connaissances et de compétences par l'enseignement et l'apprentissage dans un collège ou une université.
- **Formation** - un processus par lequel quelqu'un apprend les compétences spécifiques à un art, une profession ou un emploi. Ceci est souvent entrepris tout en travaillant dans un cadre de prestation de soins de santé approprié ou un autre environnement.
- **Formation initiale** – est généralement un premier degré ou une éducation plus généralisée entreprise avant qu'une formation plus spécifique en soins de santé ne soit entreprise (voir la formation postdoctorale ci-dessous).
- **Formation / éducation** postuniversitaire - implique l'apprentissage et l'étude pour obtenir des diplômes ou d'autres qualifications pour lesquelles un premier diplôme est généralement requis, et est normalement considéré comme faisant partie de l'enseignement supérieur ou supérieur.
- **Le développement professionnel continu (DPC)** est le processus par lequel les professionnels de la santé se tiennent au courant de leurs connaissances et maintiennent leurs compétences dans un domaine particulier.

#### **4.3 Prestataires de soins de santé primaires et spécialisés**

La formation spécialisée dans les soins de santé des adolescents est un développement relativement récent qui est plus susceptible d'être trouvé dans les pays à revenu élevé avec des parcours de formation postuniversitaire spécialisés établis.

Aux fins du présent énoncé de politique, l'AICF utilise les définitions suivantes :

- **Fournisseur des soins de santé** – toute personne officiellement formée pour fournir des services de santé dans le cadre de sa profession. Cela comprend tous les professionnels de la santé, des soins infirmiers et paramédicaux.
- **Fournisseur de soins de santé primaires** – une personne dont le rôle couvre un large éventail de population qui englobe les jeunes. Cela pourrait inclure, par exemple, les médecins de famille / omnipraticiens, les infirmières de soins primaires, les pharmaciens, les physiothérapeutes et les dentistes.
- **Fournisseur des soins de santé spécialisé** – une personne qui a reçu une formation et une accréditation spécifiques pour fournir des soins à une sous-section de la

population ou à un type de maladie. En ce qui concerne les jeunes, il pourrait s'agir de pédiatres, dont certains auront reçu une formation supplémentaire en santé des adolescents.

#### **4.4 Services de santé pour enfants et adultes**

Dans de nombreux pays, la prestation des soins de santé et l'éducation et la formation des prestataires de soins de santé sont divisées en enfants (pédiatriques) et adultes. Traditionnellement, les services pédiatriques et l'éducation et la formation se sont concentrés sur les bébés et les jeunes enfants, tandis que la formation des prestataires de soins de santé fournissant des services de santé pour adultes s'est concentrée sur les personnes âgées. En conséquence, de nombreux prestataires de soins de santé sont relativement sous-formés à la santé des jeunes, tant dans les services pédiatriques que dans les services pour adultes. [10,11]

## 5. RECOMMANDATIONS POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES PRESTATAIRES DE SOINS DE SANTÉ

5.1. Les prestataires de soins de santé dont le rôle a un impact direct ou indirect sur la santé des adolescents devraient recevoir une éducation de haute qualité, basée sur les compétences, en matière de santé des adolescents afin de parvenir à une compréhension globale de la santé et du développement des adolescents et d'acquiescer les compétences appropriées à leur rôle.

5.2. Le contenu des programmes d'éducation et de formation axé sur la santé des adolescents devrait:

- S'aligner sur les recommandations convenues au niveau international, y compris le cadre de compétences de l'OMS, adapté aux circonstances locales et régionales.
- Être fondé sur des données probantes, de haute qualité et à jour avec les recommandations et les lignes directrices actuelles.
- Refléter le fardeau de la maladie subie par les jeunes, ainsi que ce qui est prévu par rapport à l'évolution des tendances de la santé au fil du temps
- Intégrer la voix et les points de vue des jeunes eux-mêmes.

5.3. L'éducation et la formation en matière de santé des adolescents devraient être développées et soutenues de la manière suivante par les parties suivantes:

### *5.3.1 Gouvernements et décideurs en matière de santé*

Veiller à ce que des ressources soient allouées à l'éducation et à la formation des personnes engagées dans le soutien et la prestation de soins de santé aux jeunes

Soutenir et garantir un personnel de santé compétent pour fournir des soins aux jeunes.

S'engager de manière significative avec les jeunes, leurs parents et la communauté dans le processus de conception du programme d'éducation sanitaire des adolescents.

Maintenir des normes pour l'éducation et la formation des fournisseurs de soins de santé et veiller continuellement à ce que ces normes soient respectées en termes de prestation, de résultats et de compétence continue des fournisseurs de soins de santé .

### *5.3.2 Universités, organismes professionnels, organismes d'accréditation et autres établissements de formation*

Veiller à ce que la santé des adolescents soit dûment représentée dans les programmes d'études de ceux qui étudient pour obtenir des qualifications aux niveaux du premier cycle et du troisième cycle afin de préparer suffisamment les bénéficiaires de cette éducation à travailler avec les jeunes.

Comparer le contenu et la prestation des programmes d'études aux normes convenues au niveau international.

Entreprendre et soutenir des activités de recherche et de développement visant à améliorer l'efficacité des stratégies d'éducation et de formation des prestataires de soins de santé en matière de santé des adolescents, en particulier dans leur région et au-delà.

Offrir des possibilités de formation spécialisée accréditée en santé des adolescents.

Instituer des procédures d'évaluation des compétences des prestataires de soins de santé en matière de santé des adolescents.

Plaider pour que les gouvernements établissent des politiques et allouent des ressources pour soutenir une éducation durable et de haute qualité des prestataires de soins de santé en matière de santé des adolescents.

### *5.3.3 Services de santé*

Veiller à ce que tout le personnel entrant en contact avec les jeunes soit correctement formé et compétent.

Utiliser des normes fondées sur des données probantes pour surveiller la qualité des soins fournis aux adolescents par les prestataires de soins de santé de leur agence.

### *5.3.4 Organisations de professionnels de la santé des adolescents*

Aux fins de la présente déclaration de politique, par les organisations de professionnels de la santé des adolescents, l'AIAS désigne principalement les organisations représentant les professionnels de la santé dont l'objectif particulier est de promouvoir la santé et le bien-être des jeunes. Toutefois, il peut également englober des groupes d'intérêts spéciaux ou des activités au sein d'organisations ayant un mandat plus large, telles que les organisations de pédiatrie et de médecine familiale.

Utiliser leur influence pour faire activement pression en faveur de l'amélioration des normes d'éducation et de formation pour les prestataires de soins de santé dans leur champ d'influence.

S'associer au gouvernement et aux organisations à but non lucratif pour mettre en œuvre la politique nationale d'éducation sanitaire des adolescents à tous les niveaux

Préconiser, participer ou entreprendre des enquêtes ou d'autres activités pertinentes pour évaluer dans quelle mesure les professionnels de la santé sont correctement formés à la santé des adolescents dans leur pays ou leur sphère d'influence.

Élaborer des modules éducatifs adaptés à la culture, des programmes de formation et un développement professionnel continu spécifiques à chaque pays afin de garantir que les membres acquièrent des connaissances et des compétences de base et avancées en matière de soins de santé pour adolescents.

### *5.3.5 Tous les fournisseurs de soins de santé*

Contribuer au soutien et à l'éducation des parents dans le soutien de leurs enfants adolescents.

Veiller à ce que tous les agents de soins primaires et de santé communautaire reçoivent une éducation et une formation appropriées pour atteindre les compétences en matière de santé et de développement des adolescents.

Entreprendre un développement professionnel continu afin de maintenir leurs connaissances et leurs compétences en matière de santé des adolescents.

### *5.3.6 Fournisseurs de soins de santé spécialisés*

*En plus des recommandations pour tous les fournisseurs de soins de santé dans 5.3.5, l'IAAH recommande ce qui suit pour les fournisseurs de soins de santé spécialisés.*

S'assurer qu'ils ont reçu une formation accréditée appropriée pour fournir des soins de santé spécialisés aux jeunes.

Contribuer activement à l'éducation et à la formation des prestataires de soins de santé universels aux niveaux du premier cycle et des cycles supérieurs, ainsi qu'au DPC.

Contribuer à la base de données probantes pour fournir des soins de santé efficaces aux jeunes.

Entreprendre un développement professionnel continu afin de maintenir leurs connaissances et leurs compétences en matière de santé des adolescents.

Les prestataires de soins de santé spécialisés dans d'autres domaines de la pratique médicale (tels que l'obstétrique et la gynécologie, l'endocrinologie, l'orthopédie, la psychiatrie) dont la population de patients comprend des jeunes, devraient également suivre une formation spécifique relative à la gestion de ce groupe.

### *5.3.7 Jeunes et parents*

Faire pression sur les gouvernements et les services de santé pour s'assurer que les prestataires de soins aux jeunes sont compétents pour le faire.

## **5.4. Circonstances particulières**

Les prestataires qui gèrent la santé des jeunes ayant des besoins de santé supplémentaires devraient recevoir une éducation et une formation spécifiques adaptées à ces besoins. Il peut s'agir de jeunes sans-abri, de jeunes vivant avec le VIH, de réfugiés et de demandeurs d'asile, de jeunes en conflit avec la loi, de troubles neurodéveloppementaux, de troubles médicaux chroniques, etc.

## **5.5 Le rôle de l'AICF**

L'AICF facilitera le partage de pratiques, de ressources et d'interventions éducatives de haute qualité à l'échelle mondiale.

L'IAAH continuera à plaider en faveur de l'amélioration de l'éducation et de la formation en matière de santé des adolescents pour les prestataires de soins de santé et travaillera avec les



organisations internationales, régionales et nationales pour parvenir à la mise en œuvre mondiale de cette politique.

### **5.6 Comité de l'éducation de l'AICF**

Cet énoncé de politique est rédigé par le Comité de l'éducation de l'IAAH, composé de chercheurs ayant des affinités et une expertise dans le domaine de la santé des adolescents et plus particulièrement dans le domaine de la formation et de l'éducation en santé des adolescents. Les chercheurs représentent chacun un continent différent, offrant au comité une approche et un réseau mondiaux. Le Comité de l'éducation est coprésidé par Risa Turetsky et Preeti Galagali et est composé de membres de diverses régions du monde : Abigail Harrison, Danielle Jansen, Melissa Kang, Melis Pehlivantürk Kızılkın, Mauricio Scarpello, Richard Churchill, Sabrina Kitaka.

## 6. RÉFÉRENCES CITÉES

1. Sawyer SM, McNeil R, Francis KL, Matskarofski JZ, Patton GC, Bhutta ZA et coll. L'âge de la pédiatrie. *Lancet Child Adolesc Health*. 2019;3(11):822-30.
2. Sawyer SM, Azzopardi PS, Wickremarathne D, Patton GC. L'âge de l'adolescence. *Lancet Child Adolesc Health*. 2018;2:223-228.
3. Organisation mondiale de la santé. 2021 Œuvrer pour un avenir meilleur et plus sain: comment l'OMS améliore la santé et favorise le bien-être des adolescents du monde entier. Genève : Organisation mondiale de la santé; 2021.
4. Organisation mondiale de la Santé;2017. Action mondiale accélérée pour la santé des adolescents (AA-HA!) : conseils pour soutenir la mise en œuvre au niveau des pays. Genève: Organisation mondiale de la Santé;2017
5. Patton GC, Sawyer SM, Santelli JS, Ross DA, Afifi R, Allen NB et coll. Notre avenir : une commission Lancet sur la santé et le bien-être des adolescents. *Lancette*. 2016;387(10036):2423-78.
6. Organisation mondiale de la santé. Normes mondiales pour des services de soins de santé de qualité pour les adolescents: un guide pour mettre en œuvre une approche axée sur des normes pour améliorer la qualité des services de santé pour les adolescents. Volume 1 : Normes et critères. Genève : Organisation mondiale de la santé; 2015
7. Organisation mondiale de la Santé. Rendre les services de santé adaptés aux adolescents. Élaborer des normes nationales de qualité pour des services de santé adaptés aux adolescents. Genève: Organisation mondiale de la santé. 2012
8. Organisation mondiale de la santé. Compétences de base en matière de santé et de développement des adolescents pour les fournisseurs de soins primaires. Genève: OMS; 2015
9. Organisation mondiale de la santé. Normes mondiales pour des services de soins de santé de qualité pour les adolescents: un guide pour mettre en œuvre une approche axée sur des normes pour améliorer la qualité des services de santé pour les adolescents. Volume 2 : Guide de mise en œuvre. Genève: Organisation mondiale de la santé; 2016
10. Kokotailo PK, Baltag V, Sawyer SM. Educating and Training the Future Adolescent Health Workforce. *Journal of Adolescent Health*. 2018;62(5):511-24.
11. Lee L, Upadhya KK, Matson PA, Adger H, Trent ME. Le statut de la médecine de l'adolescence: construire une main-d'œuvre adolescente mondiale. *Revue internationale de médecine et de santé de l'adolescent*. 2016;28(3):233-43.

## 7. LECTURES SUPPLÉMENTAIRES / RÉFÉRENCES

- Alderman EM, Rieder J, Cohen MI. L'histoire de la médecine de l'adolescence. 2003;54(1):137-47
- Al Makadma AS. Santé et soins de santé des adolescents dans les pays arabes du Golfe : besoins d'aujourd'hui et défis de demain. *Journal international de pédiatrie et de médecine de l'adolescence*. 2017;4(1):1-8.
- Blum RW, Bastos FI, Kabiru CW, Le LC. La santé des adolescents au 21e siècle. *Lancette*. 2012;379(9826):1567-8.
- Borzutzky C. Médecine de l'adolescence et résidence en pédiatrie : la valeur de la collaboration et des ressources éducatives partagées. *J Adolesc Santé*. 2021;68(5):842-3.
- Catalano RF, Fagan AA, Gavin LE, Greenberg MT, Irwin CE, Ross DA, et coll. Application mondiale de la science de la prévention à la santé des adolescents. *Le Lancet*. 2012;379(9826):1653-64
- Edelson HC, Patterson S, Addison-Holt S, Greenberg KB, Gooding HC. Évaluation de l'utilisation par un programme du programme des résidents de la Society for Adolescent Health and Medicine. *J Adolesc Santé*. 2021;68(5):1006-10.
- Fox HB, McManus MA, Diaz A, Elster AB, Felice ME, Kaplan DW, et coll. Advancing Medical Education Training in Adolescent Health. *Pédiatrie*. 2008;121(5):1043-5
- Gaete V. La santé des adolescents en Amérique du Sud. *Int J Adolesc Med Health*. 2016;28(3):297-301.
- Halcón L, Blum RW, Beuhring T, Pate E, Campbell-Forrester S, Venema A. Adolescent Health in the Caribbean: A Regional Portrait. *Journal américain de santé publique*. 2003;93(11):1851-7.
- Jansen D, Saxena S, Azzopardi-Muscat N. Public Health Practice and Policy to Improve Child and Adolescent Health in Europe. *J Pediatr*. 2017;190:293-4.e2.
- Kraus B, Stronsky S, Michaud PA. Besoins de formation en médecine de l'adolescence des médecins en exercice: enquête nationale suisse sur six disciplines. *Éducation médicale*. 2003;37:709-14
- Lassi ZS, Salam RA, Das JK, Wazny K, Bhutta ZA. Un programme inachevé sur la santé des adolescents : possibilités d'interventions. *Séminaires en périnatalogie*. 2015;39(5):353-60
- McDonagh JE, Minnar G, Kelly K, O'Connor D, Shaw KL. Unsatisfait education and training needs in adolescent health of health professionals in a UK children's hospital. *Acta Paediatrica*. 2006;95(6):715-9.
- Michaud PA, Schrier L, Ross-Russel R, van der Heijden L, Dossche L, Copley S, et coll. Les départements pédiatriques doivent améliorer la formation des résidents en médecine et santé des adolescents : un document de position de l'Académie européenne de pédiatrie. *Eur J Pediatr*. 2018;177(4):479-87
- Michaud PA, Stronski S, Fonseca H, Macfarlane A. L'élaboration et la mise à l'essai d'un programme de formation en médecine et santé des adolescents. *J Adolesc Santé*. 2004;35(1):51-7.
- Michaud P-A, Jansen D, Schrier L, Vervoort J, Visser A, Dembiński L. Une enquête exploratoire sur l'état de la formation en médecine et santé des adolescents dans 36 pays européens. *Eur J Pediatr* 2019;178(10):1559-65.
- Miller KK, Brown SJ, Pfeffer B, Olupot-Olupot P, Kitaka S. Educational Curricula and Programs in Adolescent Medicine for Health Workers in Low- and Middle-Income Countries: A Scoping Review. *J Grad Med Educ*. 2019;11(4 Suppl):64-72.
- Resnick MD, Catalano RF, Sawyer SM, Viner R, Patton GC. Saisir les opportunités de la santé des adolescents. *Lancette*. 2012;379(9826):1564-7.
- Sanci L, Glover S, Coffey C. Programmes d'éducation sanitaire des adolescents: principes théoriques dans la conception et la prestation. *Ann Acad Med Singapore* 2003;32:78-85.
- Sawyer SM, Sanci LA, Conn JJ, Patton GC. Un programme de formation en médecine et santé de l'adolescent. *Int J Adolesc Med Health*. 2007;19(3):305-15.
- Sawyer SM, Afifi RA, Bearinger LH, Blakemore SJ, Dick B, Ezeh AC, et coll. L'adolescence : une base pour la santé future. *Lancette*. 2012;379(9826):1630-40.

